

L'Institut de recherche en propriété intellectuelle (IRPI) vous propose une série de conférences qui ont pour vocation de faire le point sur les récents développements jurisprudentiels et réglementaires des propriétés intellectuelles, tant au niveau national que communautaire ou international.

L'objectif consiste à ouvrir le débat et prolonger par des temps d'échanges et de discussions la réflexion engagée dans sa revue *Propriétés intellectuelles*.

Le module du jeudi 30 septembre 2010, consacré au droit d'auteur et aux droits voisins, sera l'occasion d'analyser les décisions les plus marquantes rendues depuis septembre 2009.

Renseignements et inscriptions : [www.irpi.ccip.fr](http://www.irpi.ccip.fr)



#### PLAN D'ACCÈS

CCIP  
2 rue de Viarmes  
75001 PARIS

RER : Châtelet – Les Halles  
Métro : Les Halles ou Louvre-Rivoli



## DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS

### Actualité jurisprudentielle

Jeudi 30 septembre 2010  
9h00 – 13h00

Bourse de Commerce  
2 rue de Viarmes  
75001 Paris

Salle Baltard

un institut de la



Chambre de commerce  
et d'industrie de Paris

Accueil à partir de 8h30

- Notion d'originalité
- Titularité des droits
- Prérogatives des auteurs
- Exploitation des droits
- Défense des droits
- Droits voisins
- Droit communautaire et droit comparé

## INCLUS

- Les décisions de jurisprudence commentées au cours de la réunion, en ligne sur le site de l'IRPI
- Un exemplaire de la revue *Propriétés intellectuelles*

## INTERVENANTS

**M. André LUCAS,**  
Professeur à l'Université de Nantes

**M. Jean-Michel BRUGUIÈRE,**  
Professeur à l'Université de Grenoble II, Directeur du CUERPI

**Mme Valérie-Laure BENABOU,**  
Professeur à l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines

## DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS

Actualité jurisprudentielle

Jeudi 30 septembre 2010

**Bulletin d'inscription** téléchargeable sur [www.irpi.ccip.fr](http://www.irpi.ccip.fr)  
à compléter et retourner à l'Institut de recherche en propriété intellectuelle  
IRPI-CCIP, 81 avenue de la République – 75011 PARIS / Fax : 01 49 23 58 65

Mme  M.  **NOM/Prénom**

**Fonction**

**Service**

**Entreprise**

**Code APE**

**SIRET**

**Adresse**

**Code Postal**

**Ville**

**Tél.**

**Fax**

**E-Mail**

La confirmation d'inscription étant adressée par mail, merci d'indiquer lisiblement votre adresse électronique.

Adresse de facturation (si différente)

Personne à contacter (éventuellement)

Souhaite recevoir une attestation de présence au titre de la formation des avocats

**FRAIS D'INSCRIPTION – 310 €** non assujettis à la TVA.

Ils doivent être réglés dès l'inscription. Une facture vous sera adressée à l'issue du séminaire.

**RÈGLEMENT**

**par chèque** ci-joint     **par virement** à BNP Paribas     **par carte bancaire** sur le site CCIP  
à l'ordre de CCIP-IRPI    compte n° 30004 00806 00021754767 07    [www.boutique.ccip.fr](http://www.boutique.ccip.fr)

**ANNULATION ET REMPLACEMENT** – Les annulations doivent être faites par écrit et parvenir à l'IRPI au plus tard 10 jours avant le séminaire. Au-delà de ce délai, un dédit de 30 % des frais d'inscription sera facturé. À la date de la réunion, les inscriptions sont définitives et l'intégralité du prix reste due. Les remplacements sont acceptés sans frais.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES** – IRPI : Tél. 01 49 23 58 80 – E-mail : [irpi@ccip.fr](mailto:irpi@ccip.fr)

Cachet de l'entreprise

Date et signature